

*Comité local du conseil fiscal et financier
aux collectivités locales*

Annecy - 30 juin 2009



Plan

- *Présentation de la direction générale des finances publiques (DGFIP)*
- *Les nouveaux services aux collectivités locales*



Présentation de la DGFIP

- **Les objectifs de la fusion**
- **Un meilleur service pour les usagers**
- **Un meilleur service aux collectivités locales**



1ère partie - Présentation de la DGFIP

Les objectifs de la fusion

➤ **Les 3 principaux objectifs de la fusion DGI-DGCP :**

- Mieux répondre aux attentes des usagers
- Mieux répondre aux attentes des élus locaux en matière de conseil
- Améliorer la performance et l'efficacité des services



1ère partie - Présentation de la DGFIP

Un meilleur service pour les usagers

- Répondre aux attentes des usagers en créant un lieu unique pour l'ensemble des démarches fiscales : *le guichet fiscal unifié des particuliers*
 - Création de services des impôts des particuliers (SIP) dans les communes où une trésorerie et un centre des impôts sont présents
 - Mise en place d'un accueil fiscal de proximité dans les communes ne disposant pas d'un centre des impôts



1ère partie - Présentation de la DGFIP

Un meilleur service aux collectivités

- **Offrir un service plus complet et plus efficace aux élus locaux en matière d'information et de conseil budgétaire et fiscal ou d'analyses financières**

- **Mise en place à partir de l'automne 2009 d'un service chargé de la fiscalité directe locale unifié au niveau départemental**



Plan

- *Présentation de la direction générale des finances publiques (DGFIP)*
- *Les nouveaux services aux collectivités locales*



Les nouveaux

services aux collectivités locales

- **Fournir l'information adéquate pour une préparation anticipée du budget**
- **Faciliter la préparation des budgets en début d'année**
- **Améliorer la sécurité juridique des collectivités locales pour leurs obligations fiscales**
- **Développer la dématérialisation des documents et des échanges**



2ème partie - Les nouveaux services aux collectivités locales

Fournir l'information adéquate pour une préparation anticipée du budget

- **Renforcer la participation de l'administration aux CCID et CIID**
 - Participation systématique, d'ici 2011, aux CCID/CIID des communes et groupements de communes de plus de 10 000 habitants
 - Echanges sur les conséquences financières des modifications des valeurs locatives foncières

- **Apporter une aide pour les délibérations relatives aux exonérations et abattements**
 - De nouvelles fiches individuelles de situation financière des collectivités locales enrichies avec un volet « fiscalité directe locale » : coût des abattements et des exonérations par exemple



2ème partie - Les nouveaux services aux collectivités locales

Fournir l'information adéquate pour une préparation anticipée du budget

- **Pour les grandes collectivités, généraliser et accélérer la communication spontanée des bases simulées de taxe professionnelle des établissements « dominants »**
 - Communication au 10 septembre de chaque année (au lieu de mi-novembre), pour tous les régions, départements, groupements et communes de plus de 20000 habitants ;

- **Accélérer la communication des états de notification des bases prévisionnelles de FDL (états 1259 et 1253)**
 - Un nouveau calendrier : un objectif de transmission des états de notification aux collectivités locales le 20 février (au lieu de la mi-mars), pour 50% des états en 2009, 70% en 2010 et 90% en 2011 ;



2ème partie - Les nouveaux services aux collectivités locales

Faciliter la préparation des budgets

- **En début d'année, une information complète sur les principales nouveautés législatives et réglementaires**
- **De nouvelles données de fiscalité directe locale communiquées (par la loi)**
- **De nouvelles données de fiscalité directe locale communiquées (voie réglementaire)**

2ème partie - Les nouveaux services aux collectivités locales

Améliorer la sécurité juridique des collectivités locales pour leurs obligations fiscales

- **Le principe** : le comptable est l'interlocuteur de référence et de proximité pour les questions de nature fiscale

- **Une meilleure information et une prise en charge des questions**
 - Soit une réponse directe du comptable, pour les questions les plus simples,
 - Soit une prise en charge par le comptable des questions pour réponse ultérieure dans un délai, en principe, inférieur à 30 jours.

2ème partie - Les nouveaux services aux collectivités locales

Développer la dématérialisation des documents et des échanges

- **Développer la dématérialisation des documents budgétaires et comptables et de nombreuses pièces justificatives (paie, factures, délibérations)**
 - Un préalable : l'adoption par la collectivité du nouveau protocole d'échanges standard « PES » version 2 de l'application Hélios
 - Expérimentation en 2009 ; extension en 2010 sur la base du volontariat



2ème partie - Les nouveaux services aux collectivités locales

Développer la dématérialisation des documents et des échanges

- **Simplifier et sécuriser la transmission dématérialisée des données comptables et budgétaires**
 - Déploiement en 2009 du portail Internet Gestion publique :
 - *Accès sécurisé et gratuit pour la consultation en ligne des écritures comptables, de la situation des paiements, des débiteurs, de la trésorerie...*
 - *Vecteur d'échange de fichiers, simple et sécurisé, entre collectivité locale et comptable.*

- **Mettre en œuvre une nouvelle modalité de paiement des produits locaux (Titres Payables par Internet)**

*Comité local du conseil fiscal et financier aux
collectivités locales*

Annecy - 30 juin 2009

